

## Pauvreté des familles

### L'essentiel en 3 secondes

Pour une prévention efficace de la pauvreté des familles, développer des stratégies communales qui combinent les mesures de qualification et d'intégration professionnelle des parents et les mesures favorisant l'intégration sociale et l'encouragement précoce des enfants

### De quoi s'agit-il ?

Les familles monoparentales, les familles nombreuses et les parents peu qualifiés professionnellement sont particulièrement touchés par la pauvreté. Prévenir et réduire la pauvreté des familles sont des tâches transversales relevant de différents champs politiques.

Le Programme national s'est concentré sur les thèmes suivants :

sécurité économique – aides non monétaires – intégration professionnelle et sociale – encouragement précoce

### Principaux résultats du Programme national

- L'efficacité de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des familles requiert une coordination des mesures visant à garantir la sécurité économique des familles, à encourager les enfants de manière ciblée, à soutenir les parents dans leurs tâches d'éducation et d'entretien et à renforcer leurs qualifications.
- Une liste de contrôle thématique a été établie pour aider toute commune ou ville intéressée à élaborer une stratégie et des mesures de lutte contre la pauvreté des familles adaptées à sa situation spécifique (voir encadré su verso).

### Défis actuels pour la prévention de la pauvreté

- Développer une approche stratégique de la prévention de la pauvreté des familles au niveau communal
- Répondre aux besoins des groupes à risques, c'est-à-dire les familles monoparentales et les familles issues de la migration et/ou dont les parents sont peu qualifiés

### Recommandations fondées sur les travaux du Programme national

- Les villes et les communes devraient développer une approche stratégique et des structures de coordination pour une prévention cohérente de la pauvreté des familles.
- Les villes et les communes devraient veiller à l'offre de structures d'accueil extrafamilial adaptées aux besoins et accessibles comme condition à l'intégration professionnelle des parents ; dans le même but, cantons, villes et communes doivent veiller à éliminer les effets pervers en matière d'activité et faciliter l'accès à des formations de rattrapage et à des mesures permettant d'entrer sur le marché du travail.

### Pour approfondir

#### Source

Conseil fédéral, 2018, Résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018, Rapport du Conseil fédéral sur le Programme national et donnant suite à la motion 14.3890 Groupe socialiste du 25 septembre 2014

-----  
**Liste de contrôle thématique à l'intention des communes (non commentée)**

**1 Engagements pris, pilotage et structures**

- 1.1 Fixer un objectif commun
- 1.2 Créer des structures ordinaires bénéficiant à toutes les familles
- 1.3 Collaborer et assurer la mise en réseau
- 1.4 Ne pas hésiter à utiliser les marges de manœuvre et à expérimenter

**2 Soutien financier aux familles à faible revenu**

- 2.1 Investir pour améliorer les perspectives professionnelles des parents bénéficiaires de l'aide sociale
- 2.2 Favoriser la participation par des rabais sur les prestations communales
- 2.3 Lutter contre l'endettement

**3 Accès au logement et à un environnement favorable**

- 3.1 Poursuivre une politique du logement active
- 3.2 Assurer la mixité sociale et favoriser une bonne cohabitation dans les quartiers

**4 Moyens permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle**

- 4.1 Garantir des structures d'accueil extrafamilial abordables et adaptées aux besoins
- 4.2 Promouvoir l'égalité et l'intégration des mères
- 4.3 Mettre en place des conditions de travail favorables aux familles

**5 Encouragement à l'insertion professionnelle**

- 5.1 Supprimer les obstacles à l'accès aux mesures d'encouragement
- 5.2 ne pas laisser les personnes élevant seules leurs enfants abandonnées à leur sort

**6 Intégration et participation à la vie sociale**

- 6.1 Créer des structures permettant une bonne cohabitation et promouvoir la cohésion sociale
- 6.2 Exploiter les opportunités offertes par les approches axées sur les relations de voisinage

**7 Promotion de l'intégration et formation de rattrapage**

- 7.1 Associer les services d'intégration
- 7.2 Assurer la qualité des offres d'intégration destinées aux familles
- 7.3 Promouvoir l'accès des parents peu qualifiés à une formation de rattrapage
- 7.4 Si possible, atteindre les futurs parents

**8 Information, conseil et accompagnement**

- 8.1 Améliorer l'accès aux prestations
- 8.2 Accompagner activement les familles en difficulté

**9 Égalité des chances pour les enfants**

- 9.1 Assurer un encouragement précoce
- 9.2 Associer les écoles puisque leur engagement est primordial

**10 Mise en œuvre politique**

- 10.1 Mettre en place des mesures destinées à toutes les familles
- 10.2 Assurer le dialogue entre spécialistes et monde politique
- 10.3 Se fonder sur les bases existantes
- 10.4 Définir des priorités stratégiques
- 10.5 Réfléchir dès le début aux questions de financement

Source : BASS (2017)

Le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté a été mis en œuvre de 2014 à 2018 par la Confédération, les cantons, les communes, les villes et les organisations de la société civile. Le Programme a permis de créer de nouvelles bases pour la prévention de la pauvreté et a favorisé la mise en réseau des acteurs. ([www.contre-la-pauvrete.ch](http://www.contre-la-pauvrete.ch))